



Berne, le 29 avril 2020

## Newsletter de la KBOB

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer des dernières nouveautés relatives à la KBOB:

### Plate-forme de connaissances en ligne sur les achats publics responsables (PAP)

La plate-forme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP) est désormais à disposition des services d'achat communaux, cantonaux et fédéraux et des autres intéressés. Elle entend aider les pouvoirs publics dans toute la Suisse à réaliser des acquisitions durables en centralisant et en publiant les connaissances les plus récentes en la matière.

Vous accéderez à la PAP en suivant ce lien : [www.pap.swiss](http://www.pap.swiss)

De plus amples informations sont disponibles sur notre site Internet : [www.kbob.admin.ch/kbob/fr/home/themen-leistungen/ueber-die-woeb.html](http://www.kbob.admin.ch/kbob/fr/home/themen-leistungen/ueber-die-woeb.html)

### Conférence en ligne sur les marchés publics durables

Le 30 mars 2021 a eu lieu la première conférence en ligne sur les marchés publics durables organisée par la CA et la KBOB en collaboration avec l'Association des communes suisses (ACS), l'Union des villes suisses (UVS) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). La conférence a été soutenue notamment par l'OFCL et l'unité Service spécialisé des marchés publics écologiques de l'OFEV.

Cette conférence avait pour but de promouvoir l'échange d'expériences entre les services d'achat et de soutenir le développement des achats publics durables ainsi que la mise en œuvre harmonisée de la loi révisée sur les marchés publics en Suisse.

Vous trouverez de plus amples informations en suivant ce lien :

[Conférence en ligne sur les marchés publics durables](#)

### Projet TRIAS

Ce projet regroupe des représentants des trois échelons de l'État fédéral et a pour but d'élaborer un guide commun pour une mise en œuvre harmonisée du droit révisé des marchés publics.

Nous vous proposons de lire [la newsletter actuelle du projet TRIAS](#).

### Critère du niveau de prix (art. 29, al. 1, LMP)

Dans le cadre de la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), les Chambres fédérales ont inscrit à l'art. 29, al. 1, un nouveau critère d'adjudication selon lequel «les différents niveaux de prix pratiqués dans les pays où la prestation est fournie» peuvent être pris en compte dans l'évaluation des offres. Ce critère doit être appliqué «en



tenant compte des engagements internationaux de la Suisse», notamment à la lumière de l'AMP.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce nouveau critère, la CA met à la disposition des services d'achat et des services demandeurs de la Confédération, sur son site Internet, un calculateur du niveau de prix.

Les services adjudicateurs de l'administration fédérale ne disposent encore d'aucune expérience dans l'application de la clause du niveau de prix et du calculateur. L'OFCL est disposé à tester cet outil dans le cadre d'un projet pilote

Les documents sur ce thème seront prochainement disponibles également en français en suivant ce lien : [Instruments](#)

### **Application de la méthode BIM aux prestations de mandataires généraux dans le secteur du bâtiment**

Le document de la KBOB «Application de la méthode BIM aux prestations de mandataires généraux dans le secteur du bâtiment» fait partie des annexes au contrat de mandataire (document n° 30 des [«Documents nécessaires pendant toute la durée de la procédure d'appel d'offres»](#)) dans les documents contractuels de la KBOB. Pour accompagner le document précité, nous avons élaboré une première liste de questions et de leurs réponses.

De plus amples informations sont disponibles sur notre site Internet:

[Application de la méthode BIM aux prestations de mandataires généraux dans le secteur du bâtiment](#)

[FAQ relative au document «Utilisation de la méthode BIM»](#)

### **2020/6 Recommandation de la KBOB «Les oiseaux et le verre dans la construction»**

Il existe des mesures de protection efficaces pour éviter les collisions d'oiseaux avec des fenêtres et des façades transparentes ou réfléchissantes. La présente recommandation s'adresse aux concepteurs, ainsi qu'aux propriétaires et gérants d'immeubles et présente des mesures pour les nouveaux bâtiments, les modernisations et les bâtiments existants et infrastructures.

De plus amples informations sont disponibles sur notre site Internet: [2020/6 Les oiseaux et le verre dans la construction](#)

### **Fiche d'information de la KBOB «Indice des prix des matériaux»**

A partir de janvier 2021, l'Office fédéral de la statistique ne publie plus la position "24.10.43 - Acier d'armature, façonné". Suite au retrait de la position 24.10.43, la KBOB a mis à jour la fiche technique « Indices des prix des matériaux » en [allemand](#). Cette fiche sera prochainement disponible également en français et en italien.

### **Méthode paramétrique pour les prestations de mandataires (MP-PM) selon la norme contractuelle SIA 126**

En raison de la pandémie de COVID-19 et de ses effets sur la société, la représentativité des données relatives à l'estimation trimestrielle de l'évolution des salaires nominaux en 2020 est entourée d'une grande incertitude. Pour cette raison, les variations de prix en pour-cent pour l'année 2020 ne seront pas publiées dans les recommandations relatives aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs de la KBOB avant la mi-mai 2021. Le formulaire de calcul (PM-MP) selon la norme contractuelle SIA 126 sera actualisé dès la publication des variations de prix en pour-cent pour l'année 2020.

Si vous souhaitez nous poser des questions ou nous faire part de vos suggestions ou de vos remarques à propos de notre newsletter, veuillez nous écrire à cette [adresse](#).

Avec nos meilleures salutations

KBOB  
Fellerstrasse 21, 3003 Berne  
Tél +41 58 465 50 63  
[kbob@bbl.admin.ch](mailto:kbob@bbl.admin.ch)  
[www.kbob.admin.ch](http://www.kbob.admin.ch)

Se [désinscrire](#) de la lettre d'information de la KBOB